



Conseil de la Ville

Règlement RV-2013-12-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié par la création de la zone H0255 à même une partie de la zone H0252 et une partie de la zone H0254, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. **Grille des spécifications applicable à la zone H0255**

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone H0255 jointe au présent règlement en annexe B.

Adopté le 2 décembre 2013

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 11 JANVIER 2014